

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN35

présenté par

M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Galzy, M. Giletti, M. Girard, M. Gonzalez,
 M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Taverne et M. Rancoule

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| Programmes | + | - | (en euros) |
|---|--------------------|--------------------|------------|
| Environnement et prospective de la politique de défense | 0 | 0 | |
| Préparation et emploi des forces | 0 | 0 | |
| Soutien de la politique de la défense | 0 | 118 791 578 | |
| Équipement des forces | 118 791 578 | 0 | |
| TOTAUX | 118 791 578 | 118 791 578 | |
| SOLDE | | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement 118 791 578 d'euros de crédits sont attribués à l'action n°09.74 "Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda" du programme 146 "Équipements des forces" en les prenant sur l'action n°65 "Journée défense et citoyenneté" du programme 212 "Soutien de la politique de la défense".

La France possède la deuxième surface maritime mondiale. Il convient de surveiller et protéger cet espace, en ayant une flotte de sous-marin toujours opérationnelle et disponible notamment Le

dispositif veut que l'on prenne de l'argent d'un autre programme, il nous semble donc judicieux de supprimer la journée de défense et de citoyenneté qui reste anecdotique dans la vie des Français, donnant peu de résultat.

L'argent qui est mis pour cette journée doit être réinvestit pour notre sécurité collective, cela passe par la disponibilité de nos sous-marins.

Tel est le sens de cet amendement.